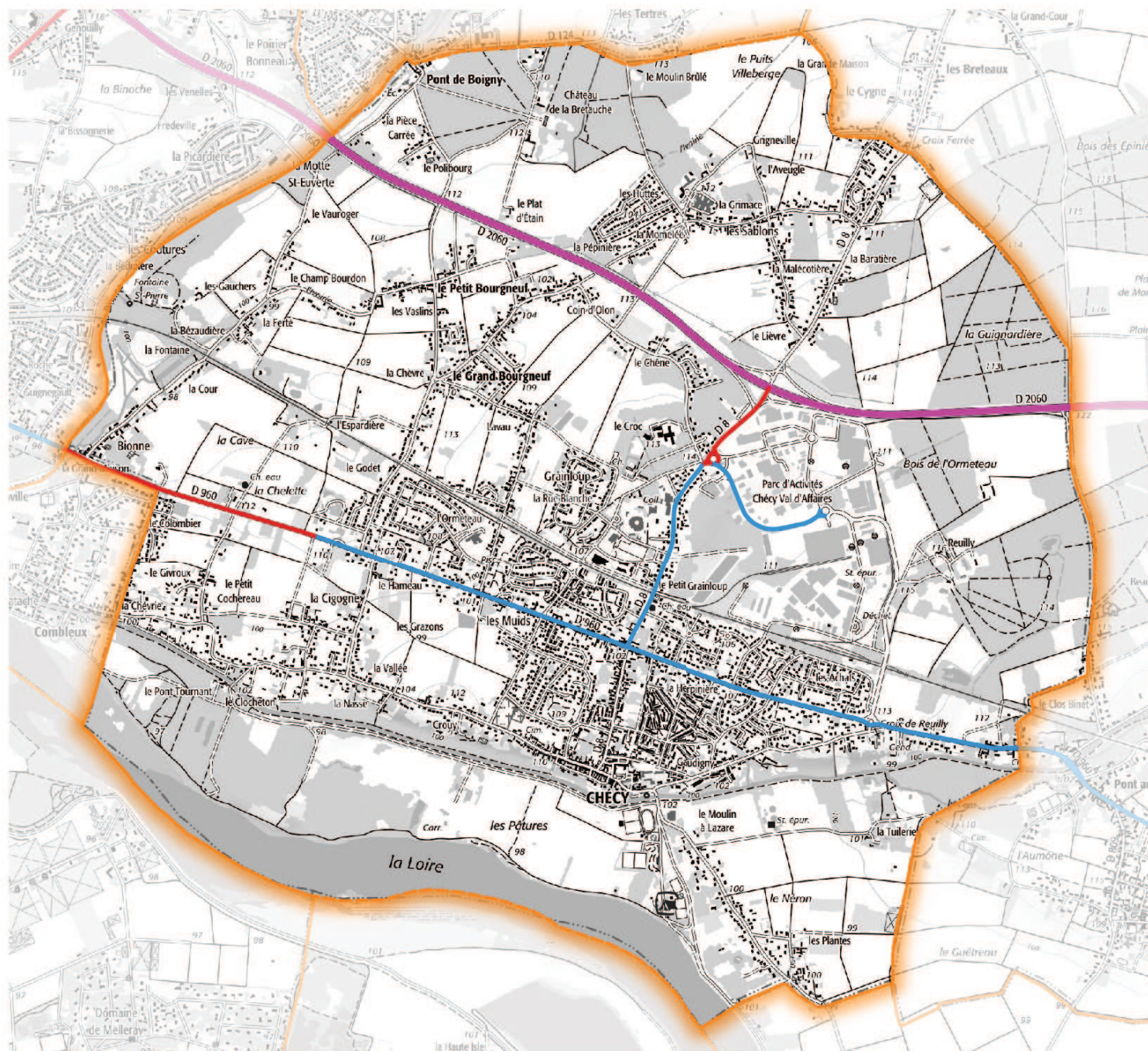




# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de CHECY

Direction départementale des territoires



Le classement est établi d'après les niveaux sonores (L<sub>Aeq</sub>) des infrastructures pour les périodes diurne (6h00 à 22h00) et nocturne (22h00 à 6h00).  
L'indicateur, noté "L<sub>Aeq</sub>", représente le niveau sonore énergétique équivalent exprimant l'énergie reçue pendant un certain temps.

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles, les valeurs limites des niveaux de référence augmentées de 3 dB(A)

L <sub>Aeq</sub> 6h-22h en dB(A)	L <sub>Aeq</sub> 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m

La largeur est comptée à partir du bord de chaussée de la voie la plus proche pour les routes et à partir du rail extérieur de la voie la plus proche pour les voies de chemin de fer

L <sub>Aeq</sub> 6h-22h en dB(A)	L <sub>Aeq</sub> 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 84	L > 79	1	d = 300 m
79 < L ≤ 84	74 < L ≤ 79	2	d = 250 m
73 < L ≤ 79	68 < L ≤ 74	3	d = 100 m
68 < L ≤ 73	63 < L ≤ 68	4	d = 30 m
63 < L ≤ 68	58 < L ≤ 63	5	d = 10 m

La largeur est comptée à partir du rail extérieur de la voie la plus proche

## Classement sonore 2017

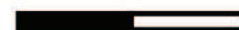
- Catégorie 1 Tissu Ouvert
- Catégorie 2 Tissu Ouvert
- Catégorie 3 Tissu Ouvert
- Catégorie 4 Tissu Ouvert

- Catégorie 5 Tissu Ouvert
- Catégorie 1 Rue en U
- Catégorie 2 Rue en U
- Catégorie 3 Rue en U
- Catégorie 4 Rue en U
- Catégorie 5 Rue en U

- Catégorie 1 Tramway
- Catégorie 2 Tramway
- Catégorie 3 Tramway
- Catégorie 4 Tramway
- Catégorie 5 Tramway

## Classement sonore 2017 SNCF Réseau

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4



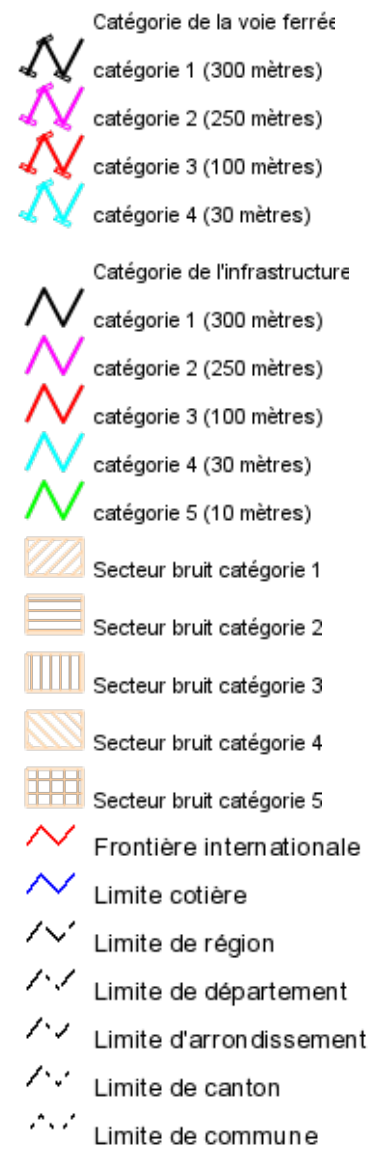
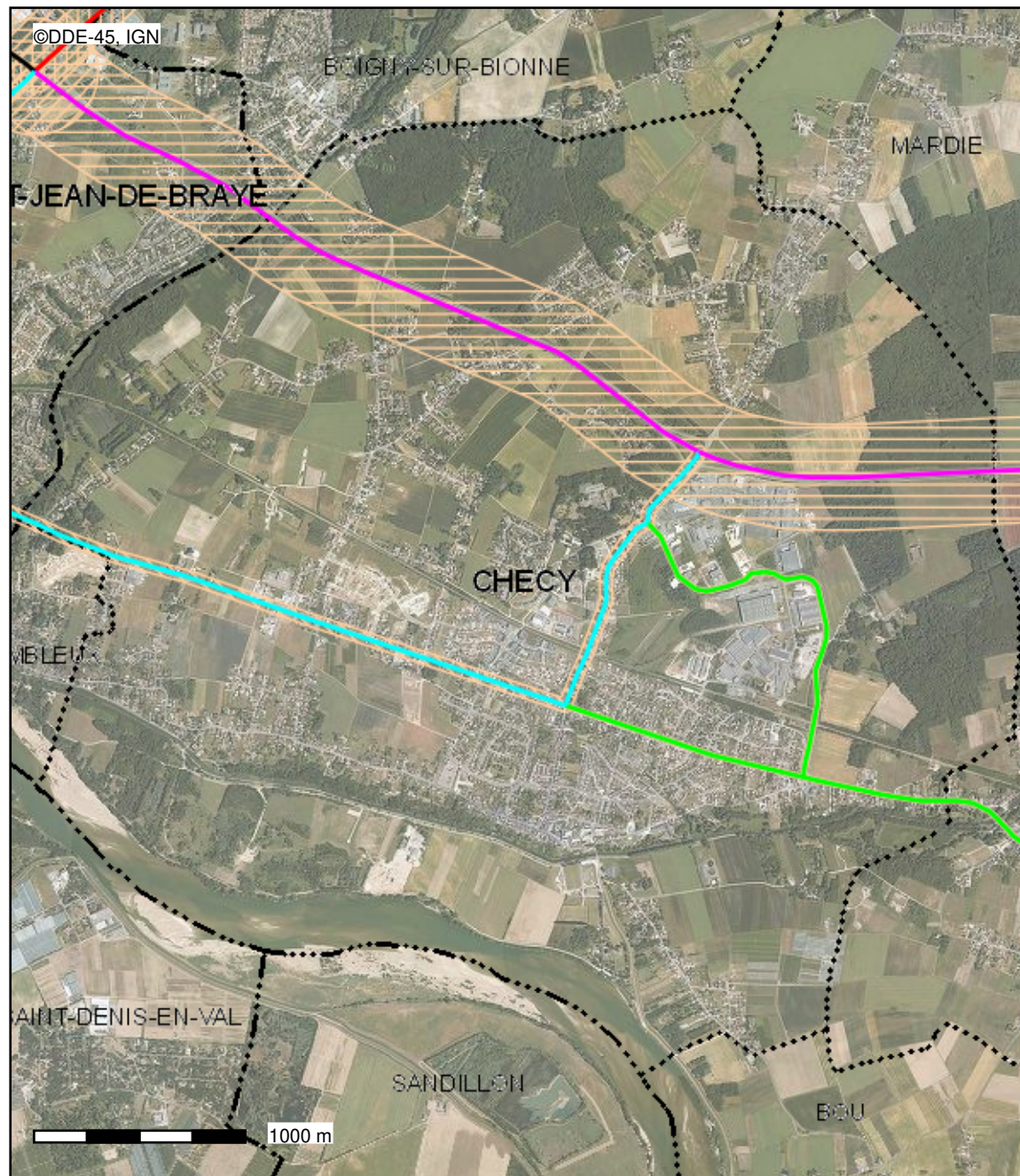
# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de CHECY

Voie	Début	Fin	Tissu	Trafic (véhicules/j)	% PL	Catégorie
Avenue d'Orléans	PR 88+142	PR 89+705	Tissu Ouvert	7524	5	4
Avenue d'Orléans	PR 89+705	PR 90+880	Tissu Ouvert	7524	5	3
D8	PR 1+530	PR 2+000 - RD2060	Tissu Ouvert	14274	6	3
RD2060	PR 70+513	PR 90+520	Tissu Ouvert	19677	16	2
RD960	RD921-PR 80.000	Entrée bourg-PR	Tissu Ouvert	5000	0	4
Rue de Grandloup	PR 0+560 - Avenue de Gien (RD960)	PR 1+530	Tissu Ouvert	6358	3	4
Rue Jean Bertin	Rue Rémi Boucher de Motandon	Rue de Grandloup (RD8)	Tissu Ouvert	7611	0	4

## Bruit des infrastructures de transports terrestres

Conception : DDT 45

Date d'impression : 09-04-2021



### Description :

Sont concernées les infrastructures routières de trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules, les voies ferrées interurbaines de TMJA supérieur à 50 trains, les lignes de transports collectifs et les voies ferrées urbaines de TMJA supérieur à 100 rames/trains. Les niveaux de bruit caractérisent le bruit d'émission d'une infrastructure suivant des paramètres de la voie (trafic, vitesse..). Ils ne sont pas représentatifs du bruit ressenti et mesurable au droit des habitations riveraines.

Carte publiée par l'application CARTELIE

© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires  
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)